



Gros problème! Aidez moi svp!

Par **Lucie07**, le **30/11/2010** à **11:29**

Bonjour à tous.

Je vous expose le problème que j'ai depuis ce lundi 29/11/10.

Cela fait bientôt 3 années que je travail dans la même entreprise. Jeudi dernier, j'ai fermée le magasin seule (comme tous les jeudis et d'autres jours de la semaine), on doit compter l'unique caisse du magasin et mettre l'argent cumulé au cours de la journée (hors fond de caisse) dans une enveloppe, puis placée cette enveloppe dans mon casier fermé avec cadenas. Ce que j'ai fais donc. Cependant, hier, l'adjointe du magasin m'a appelé plusieurs fois sur mon portable en me laissant des messages me disant qu'elle ne retrouvait pas l'enveloppe! Elle me dit qu'elle a vérifié dans mon casier et qu'elle n'y est pas! Ce que je trouve étrange c'est que vendredi et samedi, elle a soit disant oublié de me le dire! Je suis en vacance depuis ce samedi au soir. Ma responsable ma laissé un message ce matin me disant de venir au magasin pour retrouver l'enveloppe. Hors cette enveloppe je l'ai laissée dans mon casier et nul part ailleurs! Je n'ai rien à me reprocher mais j'ai l'impression qu'elles vont finir par m'accuser si elles ne la retrouve pas! Je ne sais pas quoi faire! S'il vous plaît aidez moi! En vous remerciant d'avance.

Par **Claralea**, le **30/11/2010** à **14:07**

Bonjour, demandez lui pourquoi elle ne vous en a pas informé plus tot. D'autre part, c'est votre parole contre la sienne, ne vous laissez pas faire, cela fait 3 ans que les choses se passent comme ça et comme par hasard c'est au moment où vous partez en vacances que l'enveloppe disparaît, comme si vous l'aviez emmené avec vous pour vous en offrir de meilleures.

Est-ce que les relations étaient bonnes entre vous avant votre départ, ce serait peut être une façon de vous licencier pour faute. Il m'est arrivée la même chose voilà très longtemps, j'avais rangé une enveloppe avec 10000 francs dans le bon tiroir et comme par hasard elle a disparu. Jusqu'à ce que le directeur me dise que c'est lui qui avait l'enveloppe mais que j'avais oublié de fermer le tiroir à clé, ce qui fut considéré comme une faute. Les relations entre nous n'étaient pas bonnes et je n'ai jamais su si c'était la vérité. Mais bon, paix à son âme, il n'est plus de ce monde donc. Sauf que moi, ça m'arrangeait d'être licenciée.

Si vous n'êtes pas partie en vacances et que vous êtes chez vous, allez les voir pour régler le problème rapidement, au moins vous saurez où vous en êtes. Ensuite, si on continue à vous accuser, revenez sur le site, quelqu'un pourra vous conseiller sur la marche à suivre

Bon courage

Par **Lucie07**, le **01/12/2010 à 12:36**

Bonjour

Je vous remercie pour la rapidité de votre réponse.

J'ai téléphoné hier à mon lieu de travail et je suis tombé sur l'adjointe. Je lui ai demandé si cette enveloppe avait été retrouvée, et oui elle a été retrouvée mais pas dans mon casier, elle était placée à un tout autre endroit. Hors ce n'est pas moi qui l'est placée là ou elle m'a indiqué. Je l'ai mise dans mon casier c'est certain à 100%. Donc soit disant je suis en faute car l'enveloppe n'était pas dans un endroit sûr! Je risque un avertissement pour quelque chose que je n'ai pas fait. Je cherche autre chose et je vais quitter cette boîte. Je haie être accusée à tort. Savez-vous s'il est possible de partir pour un autre emploi sans faire de préavis? (j'ai 2 mois normalement)

Encore un grand merci et bonne journée.

Par **Claralea**, le **01/12/2010 à 14:27**

Bonjour, ben apparemment, les employeurs n'ont pas changé de tactique, vous aussi l'enveloppe a été retrouvée ! Et pas en sûreté !

Dites leur que la confiance est rompue, que vous ne voulez plus travailler avec eux ni même revenir à votre poste, que vous souhaitez que les relations s'arrêtent là, car pour vous, sur et certain, une personne a modifié l'emplacement de l'enveloppe à votre insu. Que vous avez été accusé à tort et que vous ne pouvez passer au dessus de cette accusation.

Voyez donc avec eux si vous pouvez démissionner sans préavis, au pire, vous pouvez faire un abandon de poste, mais tout pendant que vous n'aurez pas été licencié, vous ne serez pas libre car toujours en contrat avec eux jusqu'à ce qu'il le casse

Bon courage